



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 58068

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des assistants sociaux de l'éducation nationale. Les missions de ces personnels dans la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme, la maltraitance, la violence à l'école contribuent fortement à la réussite des élèves. Dans le contexte actuel les assistants sociaux sont de plus en plus sollicités, les conditions de travail difficiles à l'école amenant le personnel enseignant à s'adresser à eux plus souvent. Seul un service social spécialisé à l'éducation nationale peut garantir le bon accomplissement de ces missions et du travail de prévention et de protection de l'enfance au sein des équipes éducatives. La décentralisation du service social scolaire auprès des collectivités territoriales actuellement envisagée n'offre aucune garantie quant à la pérennité de ces missions et laisse craindre des inégalités de traitement selon les départements, à l'instar de ce qui est déjà le cas en matière d'action sociale. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour éviter ce transfert de compétence.

Texte de la réponse

La proposition 41 figurant dans le rapport intitulé : « Refonder l'action publique locale », remis par M. Mauroy au Premier ministre, en octobre dernier, évoque en effet le transfert aux départements de la médecine scolaire et des assistantes sociales. Cependant, aucun projet tendant à la mise en oeuvre de cette mesure n'est à l'étude au ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58068

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1048

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2454